

## AMAP de la MJC de Charlieu

L'AMAP (association pour le maintien de l'agriculture paysanne) est une activité de la MJC. C'est un lien entre des consommateurs et des producteurs locaux qui vise autant à fournir des produits de qualité aux consommateurs qu'à favoriser la présence de paysans sur le territoire. La mise en place de ce contrat est soumise à l'adhésion des consommateurs à la MJC qui met à disposition ses locaux et moyens administratifs.

### Contrat La Ferme des Herbes Folles Légumes/Poulets/Farine du 2 octobre 2020 au 24 septembre 2021

#### Entre le consommateur

Nom prénom.....

Adresse.....

Tel.....

Mail.....

#### Et le producteur

La Ferme des Herbes Folles, Ferme en agriculture biologique.

Sylvie Piolet et Laurent Beaubernard, Clémentine Chaffal, Lorie Stecken

39 chemin du Pont Brûlé 42720 Nandax

04 77 64 06 03 - [fermedesherbefolles@orange.fr](mailto:fermedesherbefolles@orange.fr)

\*Le contrat porte sur la livraison des produits de la Ferme :

-un panier hebdomadaire de légumes diversifiés : au moins 4 légumes différents.

-un panier en fréquence libre de poulets

-un panier en fréquence libre de farine T80.

Chaque panier est indépendant (on peut prendre juste un type de produit ou 2 ou les 3)

La livraison a lieu le vendredi de 18h00 à 19h00 à la MJC de Charlieu.

<b>Panier légume bio (51 livraisons)</b>	
Nombre (30 à 50)	
Prix/panier (7 -10 -15)	
Prix total	
<b>Panier poulet bio (47 livraisons)</b>	
Nombre (1 à 47)	
Prix/panier (14 – 17)	
Prix total	
<b>Panier farine bio (51 livraisons)</b>	
Nombre	
Prix/panier (1,8 x nb sachets)	
Prix total	
<b>TOTAL CONTRAT</b>	
Nombre de paiements	
Montant de chaque chèque	

\*Le contrat est annuel et débute le vendredi 2 octobre 2020. Il y aura une livraison tous les vendredis sauf le 25 décembre 2020 et le 1 janvier 2020 soit 51 livraisons. Les consommateurs choisissent le nombre de paniers du contrat.

\*Lorsqu'ils ne prendront pas de panier de légume ils doivent avertir le producteur la semaine précédente ou au plus tard le mercredi soir.

En cas de besoin de vacances supplémentaires ou imprévues, il est possible de sauter une livraison et de demander un panier double ou des conserves la fois suivante. Le producteur doit être averti au plus tard le mercredi précédent la livraison sinon le panier sera décompté.

\*En cas de contrainte majeure (déménagement, maladie, stage...) le contrat pourra être interrompu mais l'Amapien recherchera autant que possible un suppléant pour reprendre son contrat.

\*Pour les légumes il est prévu 3 tailles de panier 7€, 10€, 15€ .

Lorsque la disponibilité saisonnière en légumes ne permet pas de garnir suffisamment le panier il pourra être complété par une conserve réalisée avec les légumes de la ferme et par des paniers plus importants à une saison plus favorable.

\*Pour les poulets il est prévu 2 tailles 14 € (au moins 1,5 kg) et 17 € (au moins 1,8 kg). Le prix au kg est de 9,20 €/kg.

\*Pour la farine il est prévu des sachets de 1kg à 1,80 € /kg livrés à la demande. La farine est issue de notre récolte de blé 2020 et moulue par un moulin coopératif.

\*Le paiement peut s'effectuer en 6 fois ou 12 fois au choix du consommateur, par chèque à l'ordre de «ferme des herbes folles». Tous les chèques seront remis à la signature du contrat et les producteurs les encaisseront en début de mois, selon le rythme choisi à la signature du contrat.

\*Une ou deux fois dans l'année un point pourra être fait pour ajuster les livraisons et notamment en novembre lorsque les producteurs planifient la production de l'année suivante.

\*Les producteurs ouvrent leurs portes au public une fois par an le dernier week end d'avril à l'occasion de « de ferme en ferme ». Ce sera l'occasion de venir visiter les jardins, mais à tout moment dans l'année une visite particulière pourra être réalisée à la demande des consommateurs de l'AMAP

\*La MJC garde à disposition tous les documents relatifs à la transparence de fonctionnement de l'AMAP (certificat bio, liste des consommateurs, date de non retrait....)

\*Fait en 2 exemplaires à Charlieu  
Le consommateur

Le producteur